

## **Utopia 56 et l’Auberge des Migrants déterminées à poursuivre leur travail humanitaire malgré les amendes**

**Calais, le 8 avril. Alors que le préfet du Pas-de-Calais entend restreindre la liberté d’action des associations d’aides aux personnes exilées dans le Calais au nom des mesures de confinement, Utopia 56 et l’Auberge des Migrants annoncent leur volonté de maintenir leurs activités malgré les amendes que reçoivent depuis plusieurs jours leurs bénévoles sur le terrain auprès des exilé.e.s.**

Alors que le chef de l’État appelle à la solidarité, qu’une instruction ministérielle a été adressée aux préfet.e.s le 27 mars 2020, indiquant que *“l’état d’urgence sanitaire ne doit pas avoir pour effet de dégrader les conditions de vie des plus précaires. Les actions de lutte contre la précarité doivent pouvoir se poursuivre en matière d’accès aux droits, aux soins et aux biens de premières nécessités”*, la préfecture du Pas-de-Calais a annoncé, à rebours de ces consignes, des mesures abusivement contraignantes et liberticides pour les associations qui viennent en aide aux personnes exilées et sans abri dans le Calais.

Sans fondement légal, la préfecture du Pas-de-Calais a annoncé aux associations plusieurs restrictions strictes dans l’exercice de leur mission, à commencer par un couvre-feu, leur interdisant d’intervenir entre 20 heures chaque soir et jusqu’à 8 heures 30 du matin. Les associations voient également leur périmètre d’action restreint à certains lieux précis, imposés par la préfecture, et qui ne correspondent pas à l’ensemble des lieux où elles ont l’habitude d’intervenir ou bien ceux où seraient présentes les personnes sans abri.

Par cette mesure, le préfet cherche à établir des « no go zone » où l’action humanitaire n’aurait pas lieu d’être, bien que des personnes nécessitant l’intervention des associations s’y trouvent.

Les associations de veille du respect des droits humains, comme Human Rights Observers, qui interviennent notamment lors des expulsions forcées de lieux de vies informels, ne sont plus autorisées à intervenir, nous empêchant ainsi de documenter ces opérations hostiles et violentes. Entre le 17 mars (début du confinement) et le 4 avril 2020, 54 expulsions ont eu lieu.

Obligées d’agir pour combler les défaillances de l’État en termes de prise en charge des personnes à la rue, plusieurs associations ont déjà été verbalisées, et risquent de l’être à nouveau, sur la base de ces ordres excessifs et inappropriés du préfet Fabien Sudry. Nous avons fait le choix de maintenir nos activités par devoir et par respect de la dignité des sans-abri qui nécessitent notre aide, plus que jamais. Nous resterons donc présents, chaque jour auprès des exilé.e.s et organiserons au mieux notre soutien.

A ce jour, les bénévoles de nos associations ont fait l’objet de 18 amendes entre le 19 mars et le 08 avril dans le cadre de l’exercice de leur mission humanitaire et leurs activités de maraudes d’informations, d’orientations, de distributions de matériel (tentes, duvets, etc) et alimentaires (repas, eau) chaque soirs dans la ville de Calais et ses alentours. Ces verbalisations dépendent du bon vouloir des forces de l’ordre rencontrées, et se basent sur le non-respect des mesures de confinement et la non validité des attestations dérogatoires de déplacements ainsi que des justificatifs de déplacement professionnel.

Toutes les associations qui interviennent encore auprès des personnes exilé.e.s savent se responsabiliser, et respectent les mesures barrières recommandées par le gouvernement visant à endiguer la propagation du corona virus.

Au moment où tous les messages officiels évoquent la nécessaire solidarité et encouragent les associations humanitaires, nous regrettons ces entraves à notre travail et annonçons, malgré les amendes, la poursuite de nos activités là où les plus fragiles ont encore besoin de nous.

Nous demandons également que le ministère de l'Intérieur intervienne auprès de son préfet pour que les consignes présidentielles et ministérielles s'appliquent jusque dans le Calaisis. Nous réclamons également auprès du ministère de l'Intérieur que les amendes dont nos bénévoles ont fait l'objet soient annulées. Nous annonçons également avoir fourni une liste de ces entraves à notre action au rapporteur.e.s spécia.les.ux des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains, le droit à l'alimentation, le droit au logement convenable, la situation des défenseurs des droits de l'homme, les droits des migrants, le droit à l'eau et l'assainissement, le droit à la santé.

### **Contact**

Yann Manzi, Utopia 56 – [yann.manzi56@gmail.com](mailto:yann.manzi56@gmail.com) – 06 29 48 54 45

Antoine Nehr, Utopia 56 – [utopia56.calais@gmail.com](mailto:utopia56.calais@gmail.com) – 07 85 36 44 09

François Guennoc, L'Auberge des Migrants - [laubergedesmigrants@hotmail.fr](mailto:laubergedesmigrants@hotmail.fr) – 06 08 49 33 45